



Cœur+AVC^{inc.}

Un don qui sauve des vies : l'espoir en héritage

Faire un don de titres

Guide détaillé

Étape 1

Communiquez avec l'administrateur ou l'administratrice de dons de titres de Cœur + AVC par téléphone au 403 351-7051 ou par courriel à l'adresse securities@heartandstroke.ca. Cette personne vous fournira le numéro de compte et vous aidera à faire votre don avec grand plaisir.

Étape 2

Remplissez toutes les sections du formulaire de transfert de titres. Veuillez remplir la section « Renseignements sur le donateur ou la donatrice », notamment en y indiquant votre numéro de téléphone avec l'indicatif régional pour vous joindre le jour. Votre conseiller ou conseillère ou votre courtier ou courtière vous aidera à obtenir les renseignements dont vous avez besoin.

Étape 3

Envoyez une copie du formulaire de transfert dûment rempli à l'administrateur ou l'administratrice de dons de titres par courriel à l'adresse securities@heartandstroke.ca. Les titres sont transférés dans notre compte de façon anonyme. Pour vous fournir un reçu officiel exact dans les meilleurs délais et vous offrir une reconnaissance appropriée pour votre généreux don, il est important d'inscrire vos coordonnées dans le formulaire de transfert.

Étape 4

Envoyez par courriel le formulaire de transfert de titres dûment rempli à votre courtier ou courtière ou à votre conseiller ou conseillère en placements. Cette personne est responsable d'effectuer le transfert.

Renseignements supplémentaires

Les titres et les actions sont considérés comme étant officiellement transférés seulement lorsque leur remise est confirmée par notre mandataire, RBC Dominion valeurs mobilières. Le montant indiqué sur le reçu sera établi selon le prix de clôture le jour où les actions sont légalement transférées au compte de Cœur + AVC. La politique de Cœur + AVC prévoit que toutes les actions doivent être vendues le plus rapidement possible après leur réception.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Administrateur ou administratrice
de dons de titres
403 351-7051
securities@heartandstroke.ca

Formulaire de transfert de titres

Du donateur ou de la donatrice au courtier ou à la courtière

Renseignements sur le donateur ou la donatrice (pour l'émission du reçu officiel)

Le montant indiqué sur le reçu sera établi selon le prix de clôture le jour où les actions sont légalement transférées au compte de Cœur + AVC.

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : Domicile : _____ Adresse de courriel : _____

Travail : _____

Cellulaire : _____

Renseignements sur le courtier ou la courtière

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Téléphone : _____ Adresse de courriel : _____

Transfert des titres à partir de :

Numéro de compte : _____

Titres visés par le don :

Nom du titre	Nombre d'actions ou d'unités	Numéro CUSIP/symbole
--------------	------------------------------	----------------------

_____	_____	_____
-------	-------	-------

J'autorise la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ou ses mandataires à communiquer avec mon courtier ou ma courtière aux fins de conclusion de la présente transaction.

Signature : _____ Date : _____

Transfert des titres à :

RBC Dominion valeurs
mobilières
CUID : DOMA
DTC : 5002
EUROCLEAR : 90065

À l'attention de Dave Campeau

Tél. : 604 257-7356
Télééc. : 604 235-9950
david.campeau@rbc.com

Numéro de compte : _____

Veuillez communiquer avec
l'administrateur ou l'administratrice
de dons de titres pour obtenir le
numéro de compte.
403 351-7051
securities@heartandstroke.ca

Avant de procéder au transfert
de vos titres, veuillez envoyer
une copie du formulaire rempli
à l'adresse :

securities@heartandstroke.ca

Pour toute question, veuillez
communiquer avec :

**Administrateur ou
administratrice de dons
de titres**

403 351-7051

securities@heartandstroke.ca



Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada – Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 10684 6942 RR0001

Le présent document a été rédigé dans le but de vous offrir des renseignements généraux seulement. Il ne peut d'aucune façon constituer ou remplacer des conseils professionnels s'appliquant à votre situation particulière. Les personnes qui envisagent de faire un don testamentaire doivent s'informer auprès d'un conseiller ou d'une conseillère qui possède les compétences nécessaires en fiscalité et dans d'autres domaines appropriés afin de mettre en œuvre une stratégie qui leur permettra d'atteindre les objectifs souhaités.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2024 | ^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.